

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 22 juin 2022

Date d'affichage : 22 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - FALCOZ Corine – FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian – RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-06-076

Objet : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous rappelle que par délibération en date du 24 juin 2021, le Conseil municipal a fait le choix de bénéficier de l'appui technique proposé par le service « Prévention des risques professionnels » du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie (CDG73), en ratifiant avec celui-ci une convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique.

Pour rappel, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un document permettant d'identifier et de classer les risques qui peuvent être présents dans la collectivité, afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

L'objectif étant en premier lieu, de préserver la santé et la sécurité des agents, et en second lieu, d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ainsi, la procédure d'élaboration du DUERP a débuté au mois de juillet 2021 par la diffusion de questionnaires auprès des agents de la collectivité et d'entretiens individuels, dont l'objectif visait à recenser le nombre d'unités de travail à étudier et d'établir le planning d'intervention à venir.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

ID : 073-217303064-20220630-22_06_076-DE



Au mois d'octobre 2021 a eu lieu la première réunion du comité de pilotage, suivi des enquêtes sur le terrain de chaque unité de travail.

Le comité de pilotage final s'est réuni le 28 mars 2022, actant la fin de la procédure d'élaboration du DUERP.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 juin 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivant,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique exerçant les compétences du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de la Savoie en date du 9 juin 2022,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 23 juin 2022,

Vu la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique signée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action,
- de s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issue de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : du 10/07/2022

Affichage : du 10/07/2022

Valloire, le du 10/07/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

